

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	1 ^{er}
Nom de site	PALAIS DE JUSTICE	Numéro	750108
Adresse du site	4, boulevard du Palais	Hauteur	R+6(21.70m)
Bailleur de l'immeuble	Public - MINISTERE DE LA JUSTICE	Destination	bureaux
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur les 2 antennes inactives		
Complément d'info	4 antennes sur 2 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	18/03/2020
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	28/04/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	28/05/2021

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 5G et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 118°, 300°.		
Distance des ouvrants	Fenêtre à 9m et 9.60m	Vis-à-vis (25m)	R+1, R+5, R+6 (27m)
Estimation	2G/3G/4G: 118° < 3V/m - 300° < 4V/m 5G (3500) : 118° < 3V/m - 300° < 3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	23.63m		

Incidence visuelle

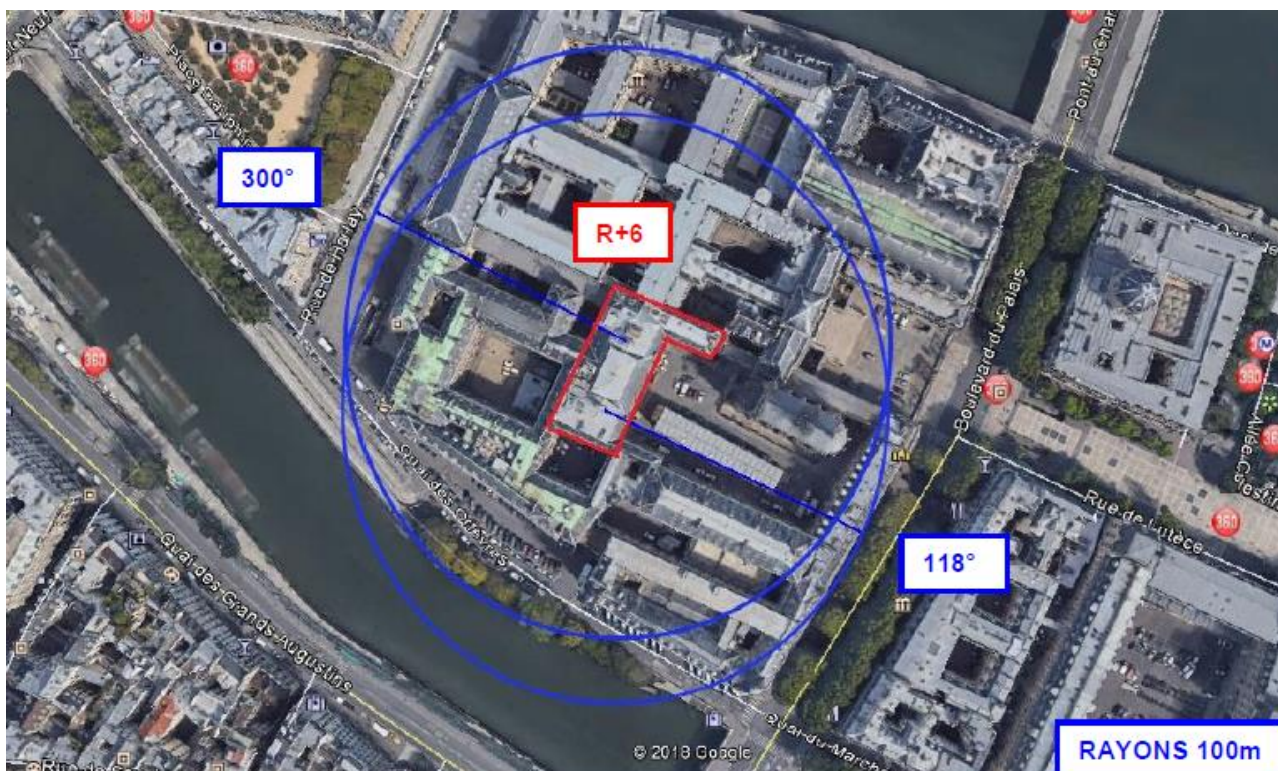
Description des antennes	Ce projet comprend : 2 antennes panneaux existantes azimuts 118°, 300°. (700/800/900/1800/2100MHz/2600MHz) et 2 nouvelles antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Intégration antennaire	Aucune modification
Zone technique	Aucune modification

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

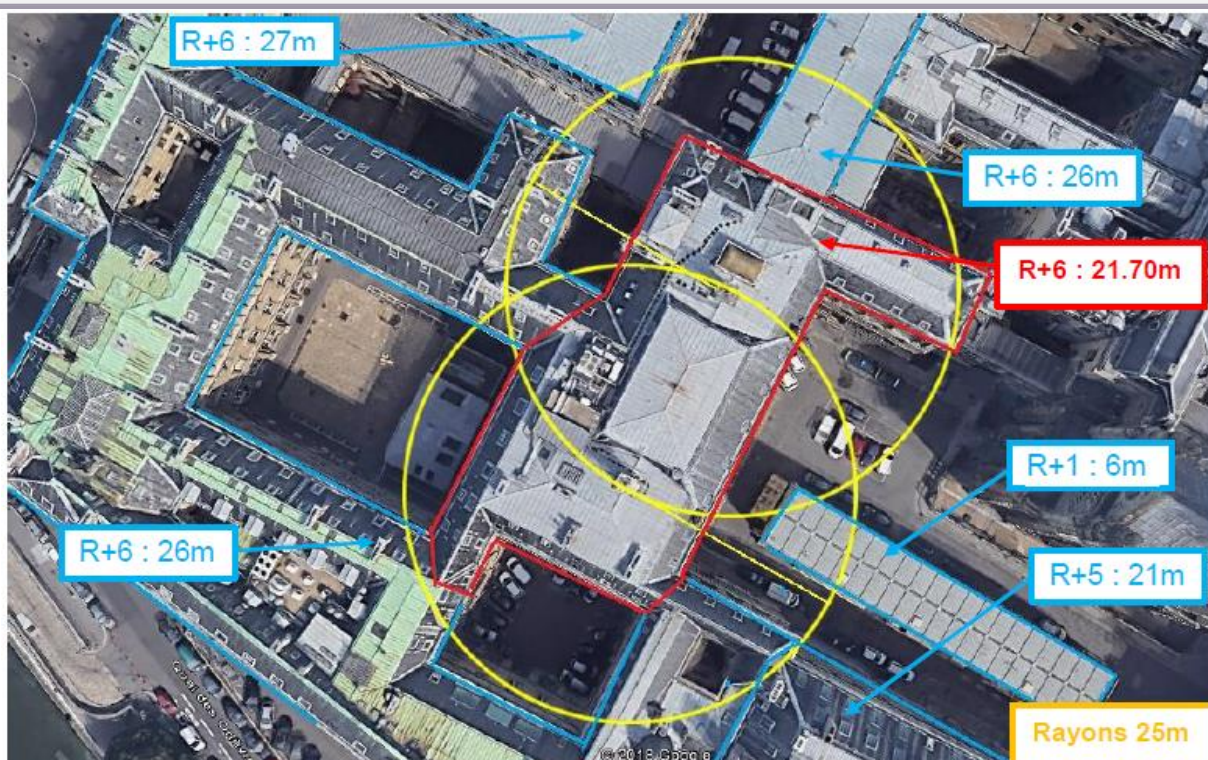
Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
		Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



PAS D'ÉTABLISSEMENT PARTICULIER

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 118°	Azimut 300°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	20.5 m	20.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G)

❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m .

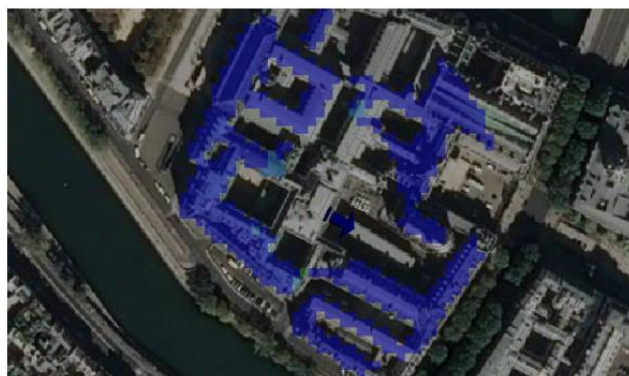
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 118°	Azimut 300°
Niveau Maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	21.5 m	21.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

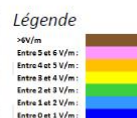
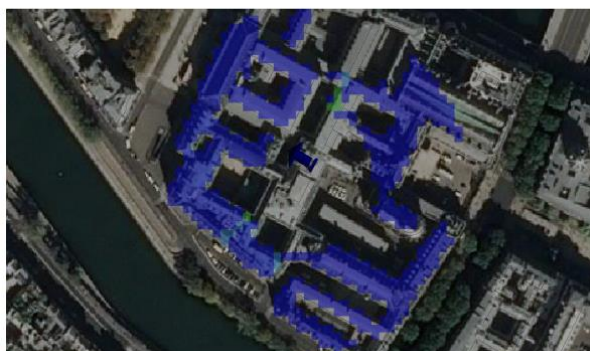
ii. Azimut 118°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 118°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 21.5 m .



iv. Azimut 300°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 300°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 21.5 m .



Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux :



Après travaux :

Inchangé

AUCUNE MODIFICATION VISUEL

Vue des Azimuts

118°



300°

